

Vendredi 15 mars 2013

dossier de presse

Opération de mécénat dans le cadre de la restauration du Sphinx, emblème de la Bâtie d'Urfé

par **André CELLIER**, Vice-président du Conseil général de la Loire en charge de la Culture

Georges ZIEGLER, Vice-président du Conseil général de la Loire en charge de l'Économie

et **Lucien Moullier**, Conseiller général du canton de Boën-sur-Lignon

Le Château de la Bâtie d'Urfé : un joyau de la Renaissance	2
L'Histoire du Sphinx de la Bâtie d'Urfé	2
Une restauration indispensable	3
Un appel à la mobilisation de tous	3

Contact presse :

Pierre CHAPPEL

☎ 04 77 48 42 38

pierre.chappel@cg42.fr

Le Château de la Bâtie d'Urfé : un joyau de la Renaissance

Inspiré des modèles de la Renaissance italienne et française, le Château de la Bâtie d'Urfé a été aménagé au XVI^{ème} siècle par Claude d'Urfé, gentilhomme proche des rois de France, François Ier et Henri II.

Aujourd'hui, il retrouve sa splendeur d'autrefois. Sa grotte de rocaille à l'intérieur du bâtiment a été restaurée en 2008. Elle donne à voir toute la culture du maître de maison avec des représentations de nymphes et des dieux Poséidon et Pan, constitués de coquillages et de perles colorées.

La chapelle du XVI^{ème} siècle, avec sa voûte d'origine garnie d'or et d'azur, est considérée comme « l'une des plus belles du royaume ». Quant au mur d'enceinte des jardins, il est en cours de restitution.

Le Château de la Bâtie d'Urfé est aussi connu pour avoir abrité les amours d'Astrée et Céladon sur les bords du Lignon, théâtre du roman écrit au XVII^{ème} siècle par Honoré d'Urfé et intitulé *L'Astrée*.

C'est pourquoi le château de la Bâtie d'Urfé s'est vu attribué le label « Maison des illustres » par le Ministère de la Culture et de la Communication en 2011.

L'Histoire du Sphinx de la Bâtie d'Urfé

La statue du Sphinx, taillée en ronde-bosse, repose sur un socle orné de hiéroglyphes en relief gravé. Le tout est porté par un piédestal décoré de deux bas reliefs à l'antique.

Le sphinx porte sur son poitrail un cartouche dans lequel est inscrit « SPHINGEM HABE DOMI ».

Il s'agit d'un proverbe romain : « avoir un sphinx chez soi pour, comme Œdipe, résoudre les énigmes et percer le sens des choses ». Claude d'Urfé a fait sculpter une copie du sphinx retrouvé à Rome au début du XVI^{ème} siècle pour la placer à l'entrée de sa demeure forézienne.

A la fin du XIX^{ème} siècle, la statue du Sphinx a été vendue par l'antiquaire lyonnais Derriaz à l'architecte décorateur Emile Peyre. Lors de la dispersion de la collection Peyre en 1942, l'Union des arts décoratifs de Paris fut légataire de ce sphinx ainsi que des tableaux et de l'autel de la chapelle du Château.

En 1949, à la demande de la Société historique et archéologique du Forez dite la Diana, le Musée des arts décoratifs mit en dépôt ces œuvres à leur emplacement d'origine au château de la Bâtie d'Urfé.

Une restauration indispensable

La statue du Sphinx et son socle sont en mauvais état. Des fissures, des lacunes, la présence d'algues et des éléments détachés menacent et altèrent non seulement son intégrité, mais la fragilisent.

C'est pourquoi la Commission scientifique régionale des collections des musées de France de Rhône-Alpes a non seulement validé les principes de restauration de cette œuvre du XVI^{ème} siècle, mais elle a demandé que l'original soit présenté à l'abri des intempéries.

Une copie sera réalisée et installée au pied de la rampe dans la cour d'honneur du Château.

Le sphinx est, en effet, une sorte de clef qui permet de mieux comprendre non seulement le programme iconographique du Château mais aussi de saisir un peu de la personnalité de Claude d'Urfé.

Un appel à la mobilisation de tous

Pour sauver cet élément symbolique du patrimoine de la Loire, le Conseil général de la Loire fait appel aux entreprises pour récupérer 42 000 € TTC (restauration + copie).

Les entreprises peuvent aider le Conseil général en s'appuyant sur la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003, dite « loi Aillagon ». Cette loi permet aux entreprises une déduction d'impôt du montant versé à hauteur de 60%, et de recevoir en contrepartie par le bénéficiaire du don jusqu'à 25% de la valeur versée.

L'entreprise donne concrètement seulement 15% du don sans contreparties.

Ex : 10 000 € sont donnés. 6 000 € sont déductibles d'impôt. 2 500 € peuvent être rendus à l'entreprise sous forme de prestation (ex : billets gratuits, organisation d'un cocktail, actions pour les salariés et leurs enfants...). 1 500 € sont sans contrepartie.